

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2026

**RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2531)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 75

AMENDEMENTprésenté par
M. Mattei

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« Un rapport transmis annuellement »,

les mots :

« Le Gouvernement remet ».

II. – En conséquence, au même alinéa 1, après le mot :

« finances »,

insérer les mots :

« un rapport annuel qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur et rapporteur entend consolider la portée de sa proposition de loi.

Cet amendement procède à un ajustement rédactionnel. Il est dépourvu d'incidence sur le dispositif juridique.